



Décharge de responsabilité

Je soussigné

Dégage par la présente, les organisateurs de toute responsabilité civile, pénale, administrative et judiciaire au cas où je causerais par mon comportement, volontairement ou involontairement, de manière directe ou indirecte, un dommage, quel qu'il soit, à mon véhicule, aux autres véhicules présents lors du rassemblement moto, connu sous l'appellation « BREIZH BIGORNEAU »

J'assume toute infraction au code de la route et toutes les conséquences d'un comportement inadéquat

Ceci étant valable pour les déplacements sur voie publique et privées, mais aussi lors des visites organisées ou durant les pauses et ce entre le 15 / 06 / 2017 jusqu'au 17 / 06 / 2017 inclus.

Les dégradations occasionnées durant cette manifestation, au camping « Le Camping De Célac » à Questembert seront également de ma responsabilité et à mes frais.

Je renonce à faire valoir toute revendication auprès des organisateurs, en particulier en cas d'accident, blessure, vol, dégâts sur des biens personnels ou autres se produisant lors de la manifestation nommée

Le véhicule :

Je déclare sur l'honneur être titulaire d'un permis de conduire en cours de validité. • certifie être titulaire et en ordre d'assurance « responsabilité civile » couvrant tous les dommages que pourrait causer mon véhicule aux tiers. • reconnais, en tant que propriétaire, être seul responsable du bon état mécanique de mon véhicule et par conséquent assumer, le cas échéant, toute avarie et ses conséquences éventuelles. L'équipement doit être approprié à la conduite d'une moto.

J'autorise les organisateurs à utiliser les images prises durant la balade me représentant ou représentant mon véhicule aux fins de diffuser sur internet.

Le refus de signer cette décharge de responsabilité ou la non présentation de celle-ci, réserve le droit à l'organisation d'exclure la participation à l'événement.

Je déclare sur l'honneur que tous les renseignements fournis sont exacts, je certifie avoir pris connaissance des conditions et je m'engage à en respecter et à appliquer toutes les prescriptions.

Lu et approuvé :

Fait à

le

: 2017

Signature :